

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ARDECHOISE

Toute **INSCRIPTION** signifie l'acceptation du présent règlement. En cas de non-respect du règlement, le contrevenant est passible de sanction voire d'exclusion.

1. CODE DE LA ROUTE

Les épreuves qui ont lieu sur les voies publiques ouvertes sont assujetties au respect absolu du code de la route. En cas d'infraction, les cyclistes sont seul(e)s responsables pénalement des accidents dont ils sont l'auteur(e)s ou les victimes directement ou indirectement.

2. MISE EN GARDE/RECOMMANDATIONS

La pratique du vélo sur routes ou chemins qu'ils soient ouverts ou privatisés comportant des risques inhérents à la pratique du vélo, tels que chutes individuelles et collectives., chaque cycliste doit adapter en permanence sa vitesse aux conditions de circulation, aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée. Chaque cycliste a conscience de sa vulnérabilité et en accepte les risques.

Un minimum de préparation physique, un équipement adéquat selon la météo et le lieu d'évolution un respect des règles, un comportement citoyen sont les gages d'une Ardéchoise réussie et festive.

Sont prohibés : les comportements antisportifs et inadéquats, les propos irrespectueux, les incivilités, l'utilisation de produits dopants, le jet d'objets ou de déchets, la conduite dangereuse, le non-respect des itinéraires balisés ou de la sécurité d'une manière générale, l'utilisation ou l'assistance de véhicules extérieurs à l'organisation, le non-respect des jeunes participants à la sécurité sur les parkings et sur le site de Saint-Félicien.

3. SÉCURITÉ

Pour tous les cyclistes, le port d'un casque conforme à la réglementation en vigueur (**Homologué CE-EN1078**), est obligatoire sur tous les circuits.

- ▶ Le samedi, l'ensemble des cyclistes bénéficient des éléments de sécurité suivants :
 - › Une moto ouvreuse précédant les participants et un véhicule balai suivant les derniers cyclistes.
 - › Des motos sécurité et des assistants techniques mobiles ou en statique.
 - › Un service de secours (pompiers, secouristes, médecins) mentionné sur la feuille de route.
- ▶ Les mercredi, jeudi, vendredi :
 - › Les cyclistes sont en autonomie. L'Ardéchoise n'effectue donc ni assistance médicale, ni technique, ni rapatriement par une voiture balai. Les participants, étant toujours sur les parcours le samedi, peuvent bénéficier des services d'assistance mais uniquement sur les parcours desservis ce jour-là (se référer à la feuille de route que tous les cyclistes doivent garder sur eux, pendant leurs épreuves.)
 - › Ils ont la possibilité de demander les secours traditionnels par les numéros 112 ou 15 voire le 17 pour la gendarmerie.
 - › Ils peuvent faire appel aux vélocistes et réparateurs locaux, à leur charge, en cas de problèmes techniques.
- ▶ Les VAE sont autorisés sur l'ensemble des parcours en formules randonnée/cyclotouriste. Ils sont interdits en formule cyclo sportive.
Les vélos « speed bike » sont interdits.

4. AGES REQUIS POUR LES PARTICIPANTS MINEURS ACCOMPAGNÉS

- ▶ 8 ans révolus (7 ans si licencié), pour les parcours « l'écureuil » (ADJ Nord) et « la grenouille » (ADJ sud)
- ▶ 10 ans révolus pour les autres parcours de L'Ardéchoise Des Jeunes
- ▶ 15 ans révolus pour Le Doux 87 km (1 jour samedi), Le Rhône 66 km ou la Cance 93 km (1 jour mercredi).
- ▶ 17 ans révolus pour Les Boutières 127 km (1 jour samedi), Haut-Vivaraïs-Pays d'Ay 121 km et Pays d'Ay/Hermitage 129 km (1 jour mercredi), Gravel

5. ENCADREMENT DES MINEURS

Les personnes de moins de 18 ans révolus peuvent participer sous les conditions suivantes :

- ▶ Une autorisation parentale signée par l'ensemble des représentants légaux.
- ▶ Un certificat médical autorisant la pratique du vélo hors compétition ou une licence des fédérations cyclistes à jour.
- ▶ Tous les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure.
- ▶ Pour les groupes de 2 à 9 mineurs, le nombre d'accompagnateurs est de 2. Au-delà de 9 mineurs, un nouveau groupe est constitué avec les mêmes conditions.
- ▶ Pour les mineurs évoluant au sein d'un club cycliste affilié à une fédération (FFC, FFVélo, Ufolep...), ils doivent être encadrés le jour de l'épreuve par des éducateurs certifiés. Les règles d'encadrement de leur fédération d'affiliation s'appliquent alors.

6. POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

- ▶ Par courrier jusqu'au vendredi 7 juin inclus (cachet de la poste faisant foi)
- ▶ Par internet, jusqu'au dimanche 9 juin à minuit
- ▶ Sur place, avec majoration, jusqu'à la veille de l'épreuve
- ▶ Pour l'Ardéchoise des jeunes, date limite au 31 mai

ATTENTION : Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de l'épreuve

7. L'INSCRIPTION ET SON PACKAGE

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement, sauf si l'option annulation est souscrite et si vous remplissez les conditions d'indemnisation.

Le package comprend : La participation à l'épreuve choisie ; la plaque de cadre, un maillot, l'assistance, les secours et le ravitaillement le samedi 15 juin sur les 6 parcours en 1 jour ; un plateau repas chaud à l'arrivée le samedi 15 juin jusqu'à 20h00 ; la consigne à vélo ; un diplôme à télécharger sur ardechoise.com ; la participation au tirage au sort des lots offerts par nos partenaires (présence obligatoire pendant le tirage avec pièce d'identité).

Le package est à retirer au gymnase du mardi au vendredi.

- ▶ Le samedi, plusieurs ravitaillements proposant, fruits secs, gâteaux et barres énergétiques, charcuteries et fromages sont matérialisés sur les cartes et la feuille de route. Plus d'une trentaine de points d'eau sont aussi présents sur l'ensemble des parcours, les principaux sont matérialisés sur la feuille de route.

Le samedi 15 juin, il est possible d'acheter sur le lieu de restauration des repas accompagnateurs au prix de 13 €.

- ▶ Le mercredi, jeudi et vendredi, les cyclistes sont en autonomie. Cependant, de nombreux villages présentent, à leur initiative, un ravitaillement.

8. ANNULATION

Le remboursement n'est possible que si vous avez souscrit à la garantie annulation au moment de votre inscription et que vous répondez aux conditions (disponibles sur notre site internet).

9. HORAIRES DU SAMEDI 15 JUIN

Les horaires du samedi sont les suivants :

DÉPART

- ▶ 6h45 précises pour les participants aux championnats d'Europe Granfondo UEC.
- ▶ 7H00 pour l'ensemble des autres cycloportifs
- ▶ 7h30 pour les cyclotouristes et VAE jusqu'à 8h30 précises.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, aucun départ, quelle que soit la formule, ne pourra se faire après 8h30.

Le départ des courses Gravel est donné de 7h00 à 9h00 au parc de Dienne.

BARRIÈRES HORAIRES

Elles seront tenues par des commissaires FFC :

- > 10h30 à Lamastre
 - > 11h15 au Cheylard
 - > 12h30 au col de Mézilhac
 - > 14h00 au col du Gerbier de Jonc
 - > 15h30 à Chanéac (carrefour D278/D378), au-delà de cette heure, déviation par la route de Limis
 - > 16h30 à la sortie de Saint-Martin-de-Valamas
 - > 17h45 au lieu-dit Freydaparet (carrefour D9/D214)
-
- ▶ La prise de temps pour les cycloportifs (hors Championnats d'Europe Granfondo UEC), s'effectue au col du buisson. Le retour sur St Félicien en descente doit se pratiquer sans vitesse excessive.
 - ▶ L'enregistrement des partants s'effectue sur la ligne de départ réel. Il est impératif de franchir cette ligne pour être classé et disposer de son diplôme.
 - ▶ Des contrôles sont effectués sur les différents parcours, afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course et votre sécurité. Tout concurrent ne respectant pas l'entièreté du parcours ne sera pas classé.

Tout participant dépassant ces barrières horaires à deux solutions :

- ▶ **1.** Prendre le véhicule balai, après avoir restitué sa plaque de cadre au commissaire de course ou à un autre membre de la sécurité.
- ▶ **2.** Poursuivre son parcours, au préalable, il est dans l'obligation de communiquer son numéro de plaque de cadre au commissaire de course ou à un bénévole de la voiture balai. Une fois cette formalité, **il poursuit sa route sous sa propre responsabilité et ne bénéficie plus d'assistances médicale, technique, rapatriement de la part de l'organisation.**

10. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'Ardéchoise et aux médias qui couvrent l'évènement, pour utiliser son image pour tous les clichés et toutes les vidéos pris du mardi 11 juin au samedi 15 juin.

11. PARKINGS

À Saint-Félicien, le parking courte durée E1 est réservé au retrait des dossards et à la dépose des bagages, du mardi au vendredi. Autrement, il est obligatoire de stationner son véhicule dans les parkings fléchés prévus. Des navettes reliant les parkings au site de l'Ardéchoise, sont mises en place le samedi de 6h15 à 21h15.

RÉGLEMENTS SPÉCIFIQUES

A. 1 JOUR MERCREDI (ARDÈCHE VERTE)

A.1 LA FORMULE

L'Ardèche Verte est une randonnée cyclotouriste sur 4 parcours. Elle se réalise le mercredi en autonomie (boisson, alimentation et assistance).

A.2 DÉPART

Les participants partent entre 7h et 9h précises le mercredi, ils passent obligatoirement sous le portique de départ, situé à la sortie de Saint-Félicien, route de Vaudevant D115.

B. 1 JOUR SAMEDI (« L'ARDECHOISE »)

À l'inscription, vous optez pour la formule cyclo sportive ou la formule cyclotouriste

B.1 LA FORMULE CYCLOTOURISTE

Elle est ouverte aux conditions d'âge évoquées au §4

B.2 LA FORMULE CYCLOSPORTIVE

Elle exige la fourniture obligatoire d'un justificatif : photocopie de la licence 2024 pour les licenciés, un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve mentionnant explicitement « l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition ». Le certificat médical valable 3 ans l'est seulement dans le cas d'un renouvellement de licence.

A défaut ou si le justificatif est non-conforme, le participant sera obligatoirement inscrit comme cyclotouriste.

La formule cyclo sportive est interdite aux cyclistes de moins de 18 ans. Toutefois, une catégorie junior est organisée exclusivement sur le parcours des Boutières, 134 km pour les jeunes nés avant le 31 décembre 2007 (joindre obligatoirement une autorisation parentale). Les licenciés FFC bénéficient de la couverture globale assurance : RC+ individuelle accident personnelle de leur licence.

La formule cyclo sportive comporte trois classements : scratch, par catégorie et par équipe.

B.3 DOSSARDS PRIORITAIRES -

Les dossards prioritaires seront attribués par l'organisateur sur demande, et au regard des résultats réalisés sur des épreuves cyclo sportives inscrites au calendrier FFC, ou de toute fédération européenne reconnue par l'UEC.

B.4 MODIFICATION / REMPLACEMENT

Contactez l'Ardéchoise : inscriptions@ardechoise.com

B.5 PRIVATISATION DES ROUTES

Assurée par la gendarmerie nationale, des signaleurs et des motos sécurité et véhicules de l'organisation. Par arrêté Préfectoral, seuls les cyclistes régulièrement engagés à l'Ardéchoise pourront circuler sur les routes privatisées le samedi 15 juin 2024 de Saint-Félicien au Cheylard (carrefour D578/ D120) - du carrefour D120/D478 (Saint Julien d'Intres) à l'entrée de Saint-Agrève (carrefour D120/ D21), du Lieu-dit Freydaparet (carrefour D9/ D214) à l'arrivée à Saint-Félicien. Sur les routes privatisées, tout demi-tour à vélo est strictement interdit, avant le passage de la voiture balai accompagnée de la gendarmerie.

B.6 VOITURE SUIVEUSE

Pour des raisons de sécurité, les voitures suiveuses sont interdites. Tout participant ayant une voiture d'accompagnement sera disqualifié par un commissaire.

B.7 ASSISTANCE MÉDICALE

Elle est coordonnée par Dokever et assurée par le SDIS 07, le SAMU 07, l'UDPS, des médecins urgentistes à moto, un hélicoptère sanitaire. Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire.

B.8 L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique est assurée par des vélocistes locaux. La main-d'œuvre est gratuite, les pièces sont facturées et payées sur place ou au stand du gymnase sur le site de l'Ardéchoise.

C. ARDÉCHOISE GRAVEL

- C.1.** L'Ardéchoise Gravel, est une épreuve non chronométrée. Elle se déroulera sur des routes ouvertes à la circulation et des chemins (essentiellement des pistes). Le respect du code de la route et de la nature sont donc de mise.
- C.2.** L'épreuve se tiendra le samedi 15 juin au départ et à l'arrivée de St Félicien.
- C.3.** Le départ se fera de manière libre entre 7h et 9h depuis le parc de Dienne à St Félicien
- C.4.** Les parcours ne sont pas fléchés, la progression se fera par suivi d'une trace GPS à télécharger sur ardechoise.com avant le départ.
- C.5.** Il est obligatoire de disposer d'un téléphone portable chargé, en état de fonctionnement durant l'ensemble de l'épreuve.
- C.6.** 3 ravitaillements solides et liquides seront positionnés sur les parcours à St-Jeure-d'Ay (Grand parcours), Satillieu (l'ensemble des parcours), et Lalouvesc (l'ensemble des parcours).
- C.7.** Une assistance médicale sera présente de manière permanente sur ces 3 points de ravitaillement. En cas de problème, en dehors de ces points, l'alerte devra être donnée au PC course au 04 75 06 19 22.
- C.8.** Pour votre sécurité, des contrôles de passage seront réalisés en différents points tout au long des parcours.
- C.9.** Les voies empruntées peuvent être de différents types et sont soumises aux intempéries. La prudence doit être de mise sur tous les parcours.
- C.10.** Chaque participant doit prévoir la possibilité de petites réparations de son vélo.
- C.11.** Il est raisonnable de choisir son parcours en fonction de ses capacités physiques du moment. Avant d'entériner votre choix de parcours, il est primordial de bien évaluer son niveau de difficulté en distance et dénivelé.
- C.12.** Les voies empruntées sont susceptibles d'être fréquentées par d'autres usagers (piétons, cyclistes, joggeurs...), les participants s'engagent à respecter ces publics en les avertissant et en adaptant leur vitesse lors des croisements et dépassements.
- C.13.** Les participants s'engagent à respecter les sites et parcours empruntés, ainsi que leurs abords (propriétés privées, cultures,...)

D. ARDÉCHOISE 2, 3, 4 JOURS

D.1 LA FORMULE

L'Ardéchoise en plusieurs jours est une randonnée cyclotouriste avec étapes sur le parcours de votre choix. Elle se réalise en autonomie (boisson, alimentation, assistance mécanique et médicale, rapatriement). C'est uniquement le samedi sur les parcours en 1 jour que des ravitaillements, des assistances et des points relais pour les cars balais itinérants sont mis en place par l'organisation. L'Ardéchoise en plusieurs jours est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 2007.

D.2 POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

Avec hébergement : formule confort supérieur : 1^{er} mars 2024 dernier délai, dans la limite des places disponibles.
Formules A et B : 1^{er} avril 2024, dernier délai, dans la limite des places disponibles.

D.3 MODIFICATION / REMPLACEMENT

Contactez l'Ardéchoise : contactpj@ardechoise.com.

En cas de remplacement, envoyer un courrier accompagné du bulletin rempli par votre remplaçant(e) et 10 € de frais de dossier.

D.4 CONTROLES

Départ : les cyclistes passent obligatoirement sous le portique de départ **de 7h à 9h** précises. Sur les parcours : ils passent aux points de contrôle de leur parcours. Les cyclistes partent à leur convenance de leur lieu d'hébergement. Les inscrits en 3 jours + Ardèche Verte avec 4 hébergements : selon leur lieu d'hébergement ces cyclistes passeront à leur convenance le contrôle d'arrivée de l'Ardèche Verte du mercredi ou le contrôle départ 3 Jours du jeudi.

D.5 L'HEBERGEMENT

Aucune réservation sans inscription. L'option hébergement est proposée dans la limite des places disponibles en formules confort supérieur, A ou B (en cas d'indisponibilité dans la formule choisie, un complément pourra vous être demandé). Les cyclistes sont placés dans l'ordre d'arrivée de leur bulletin d'inscription en fonction du parcours choisi et de l'organisation du transport des bagages.

D.6 GROUPES

Les cyclistes souhaitant être hébergés dans le même lieu doivent obligatoirement envoyer leurs inscriptions dans la même enveloppe en indiquant le responsable de groupe (de même pour les inscriptions internet).

Le prix comprend : La ½ pension (repas, nuitée et petit déjeuner) (draps fournis, serviettes non fournies) pour 1 à 4 nuits selon la formule choisie.

Les options d'hébergement A ou B se distinguent uniquement par le nombre de personnes par chambre.

Les parcours traversant des secteurs très hétérogènes en hébergements, l'étape se situe sur ou excentré du parcours dans un rayon de 20 km.

Etape 2 jours : 1 nuitée à mi-distance du parcours choisi

Etapes 3 jours : 2 nuitées au 1/3 et 2/3 du parcours

Etapes 4 jours : 3 nuitées au 1/4, 1/2 et 3/4 du parcours

Etapes 3 jours + Ardèche Verte et 4 hébergements : 4 nuitées dont mardi et mercredi dans le même hébergement dans un rayon de 25 km autour de Saint-Félicien. Jeudi et vendredi au 1/3 et 2/3 du parcours choisi.

Dans le cas où toutes ces possibilités sont épuisées, l'Ardéchoise vous contacte pour vous proposer d'autres alternatives (distance, parcours).

D.7 FORMULE CONFORT SUPÉRIEUR

Cette formule propose uniquement des hôtels ou des chambres d'hôtes classés minimum 3 étoiles. Dans le cas où il n'y aurait plus de disponibilité, un hébergement de catégorie inférieure vous sera proposé. Le prix comprend : un rafraîchissement à l'arrivée dans l'hébergement, la demi-pension, les draps et les serviettes.

D.8 TRANSPORT D'UN BAGAGE

Ce service est exclusivement destiné aux cyclistes hébergés par l'Ardéchoise.

Un bagage = 1 seul sac totalement fermé (rien ne doit dépasser).

Poids et dimensions :

- ▶ Bagage 2 jours : maximum 7 kg / 50 x 35 x 30 cm.
- ▶ Bagage 3 jours : maxi 9 kg / 60 X 35 X 30 cm.
- ▶ Bagage 4 jours : maxi 10 kg / 60 X 35 X 30 cm.
- ▶ Bagage 3 3 jours + Ardèche Verte et 4 hébergements : maxi 10 kg /60 X 35 X 30 cm.

Le non-respect de ces règles entraînera le refus de la prise en charge du bagage.

D.9 DEPOSE

Après retrait du dossard, vous pouvez déposer votre bagage à la salle des fêtes de Saint-Félicien du mardi au vendredi. Voir horaires sur programme p.8/9. Sur vos lieux d'hébergements, les bagages doivent être mis à la disposition des transporteurs dès 7h30. Bagage 3 jours + Ardèche Verte et 4 hébergements : le mardi soir, les cyclistes emmènent directement leur bagage à l'hébergement.

Le jeudi matin à l'hébergement, le bagage doit être à disposition des transporteurs dès 7h.

D.10 RETRAIT

À l'hébergement, votre bagage sera disponible au plus tard à 18h. Le samedi de 12h à 20h à la salle des fêtes selon l'arrivée des transporteurs.

E. ARDÉCHOISE DES JEUNES

E.1 GENERALITES

Pour les conditions d'âge et d'accompagnement, se reporter au §4 et 5 du règlement général.

Il est impératif que le jeune soit orienté par son accompagnateur sur un parcours adapté à son âge, à son niveau et à sa capacité physique.

Accompagnateur, à la remise de votre dossard : il sera impératif de signer la charte de l'accompagnant qui rappelle votre engagement en tant qu'encadrant, afin que les jeunes roulent en toute sécurité.

E.2 DEPART ET ARRIVEE

Accueil dès 7h00 pour la vérification du matériel avec les accompagnateurs et le dépôt du panier repas dans le minibus prévu à cet effet.

L'arrivée se fera sur le même espace que celui du départ, où un goûter offert par l'Ardéchoise vous attend. Il vous sera remis le diplôme et la médaille finisher. Vous pourrez aussi profiter des différentes animations ludiques proposées à tous les jeunes participants jusqu'à 16h30.

E.3 DROIT À L'IMAGE

L'inscription de l'enfant mineur entraîne l'autorisation donnée à l'Ardéchoise d'utiliser son image lors d'actions commerciales et pour des supports de communication propres à l'organisation.

E.4 ASSURANCE OBLIGATOIRE

Tous les enfants et accompagnateurs doivent être assurés en responsabilité civile/ individuelle accidents.

E.5 SÉCURITÉ

Le code de la route et les règles de sécurité élémentaires doivent être respectées lors de l'épreuve à savoir : port du casque obligatoire pour tout cycliste - ne pas rouler de front - rouler bien à droite de la chaussée - proposer un ordre de file du groupe - Dans les descentes un accompagnant doit se trouver devant afin de fixer l'allure du groupe et un derrière pour assurer la sécurité - prévoir des temps de pause pour se restaurer (boisson/barres) - s'arrêter seulement hors de la route - disposer d'un portable par groupe de trois (accompagnant) en cas d'incident mécanique ou autre.

F. ASSURANCES ET GARANTIES

F.1 LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ARDÉCHOISE EN SA QUALITÉ D'ORGANISATEUR DE LA COURSE.

Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour les participants régulièrement inscrits à l'épreuve de l'année en cours et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels faisant foi.

F.2 LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR DANS LE CADRE DE LA CONSIGNE À VÉLOS ORGANISÉE LE SAMEDI DE 11H À 20H.

La valeur totale des effets personnels hors vélo déposés à la consigne spécifique du samedi ne devra pas dépasser 100 €, cette consigne ne prend pas les objets de valeur.

F.3 LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR POUR LES VÉLOS OU BIENS CONFISÉS À L'ORGANISATION DANS LE CADRE DU TRANSPORT DES BAGAGES OU DANS LES CARS BALAIS.

Le dommage doit être signalé et constaté dès l'arrivée du véhicule balai. En dehors de ces situations, les cyclistes sont responsables de leurs biens (vélo ou effets personnels) et doivent être couverts par leur propre assurance, notamment lors des hébergements même pourvus de local de gardiennage.

F.4 DOMMAGE AUX BIENS

Les participants non licenciés ou licenciés non assurés par leur fédération bénéficient de la garantie « Dommages aux Biens des participants » pour leur matériel et effets personnels utilisés lors de la Course lors d'un événement de caractère accidentel. Le plafond de cette garantie est de 600 € avec une franchise de 150 €.

F.5 INDIVIDUELLE ACCIDENT

Selon l'article L321.4 du Code du Sport, notre devoir d'information nous incite à vous conseiller de souscrire auprès de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur les parcours de la manifestation. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que pour les non-licenciés, de souscrire l'assurance de leur choix ou la formule « I.A. Sport + » auprès de la MAIF (consulter l'ensemble des garanties sur notre site www.ardechoise.com).

F.6 GARANTIE ANNULATION

Vous pouvez souscrire à la garantie annulation dont voici les conditions : un accident, une maladie, refus de congés payés, mutation, décès d'un proche (ascendant ou descendant, conjoint, frère ou sœur).

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre-indication à la pratique du vélo. Seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » au moment de l'inscription peuvent demander le remboursement de son inscription (moins les frais de dossier et le montant de la garantie annulation).

Condition d'indemnisation : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical ou autre justificatif, au plus tard le 10 juin 2024, cachet de la poste faisant foi, à L'Ardéchoise Cyclo Promotion 1 place des Myrtilles 07410 ST-FELICIEN ou par mail inscriptions@ardechoise.com.

F.7 ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Le report automatique devra être confirmé. En l'absence de confirmation, le montant sera considéré comme abandon de créance, avec possibilité d'obtenir un reçu fiscal sur demande.

Le devoir d'information qui nous incombe nous oblige à vous demander de valider et signer la lettre d'accréditation elle stipule toutes vos obligations.

G. VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

G.1. Les VAE sont autorisés sur l'ensemble des parcours, en formule cyclotouriste.

G.2. Les VAE évoluent sans assistance technique, notamment pour ce qui concerne l'autonomie des batteries.

G.3. Les concurrents doivent prévoir les dispositifs nécessaires à la recharge de leur vélo durant la journée et à leur hébergement s'ils sont engagés sur plusieurs jours. Ils sont seuls à connaître les capacités techniques de leur vélo, et doivent donc juger si cela sera nécessaire.

G.4. Une participation pourra être demandée par les hébergeurs, ou tout au long des parcours en cas de recharge des batteries. Cette participation est plafonnée à 3€. Elle devra être payée directement auprès de la structure concernée. Aucun paiement n'est compris dans l'inscription pour ce qui concerne ce point.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Concernant les cyclistes qui s'inscrivent à l'Ardéchoise 2024, excepté lors d'un accord de confidentialité avec un partenaire, l'association Ardéchoise. Cyclo Promotion :

- ▶ Ne diffuse pas vos données ;
- ▶ Garde vos données pendant 7 années consécutives après votre dernière participation ;
- ▶ Affiche 5 jours avant le départ les inscrits de l'édition : nom / prénom / catégorie / ville / pays* ;
- ▶ Inscrit sur la plaque de guidon : nom / prénom / catégorie / ville / pays** ;
- ▶ Diffuse sur le Dauphiné Libéré et autres médias exclusivement le classement des cycloportifs ;
- ▶ Donne vos données aux « Secours » si nécessaire.

**si vous souhaitez garder votre anonymat, merci de le signaler par écrit sur papier libre joint à votre inscription*

***si vous souhaitez garder votre anonymat, il vous suffira de cacher votre nom et prénom au moyen d'un feutre noir.*